

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2021 à 18h30.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, BERTHELOT Marie (4° Adjte), CERT Claudine, EYCHENNE Patrick (1° Adjt), FABRY Philippe (3° Adjt), FELLAHI Djamel, FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LAGARDE Daniel (5° Adjt), LOPEZ Marcel (M. Lopez ayant donné procuration à Mme Fourmont jusqu'à 19h20, heure de son arrivée), MAURAT Jean-Luc, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole (2° Adjte), PINCE Florence, RODA Joel, ROUMIEU Pierre, VAN MOLLE Julie.

Excusés et représentés : COUFFIGNAL Jean-François avec procuration à MAURAT Jean-Luc, D'ANTONI-MARTY Mireille avec procuration à CERT Claudine.

Secrétaire : MOUCHAGUE Nicole.

Madame Le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et des procurations et passe à l'ordre du jour.

Elle indique que la séance va être enregistrée.

Mme Nicole Mouchague est désignée comme secrétaire de séance.

Mme Le Maire propose de rajouter deux points à ajouter à l'ordre du jour :

- 1° Point : Renouvellement de la participation de l'employeur aux mutuelles pour les agents de la collectivité suite au problème avec la mutuelle TERRITORIA pour certains agents non pris dans le contrat global de la collectivité.
- 2° Point : Recrutement d'un emploi saisonnier non permanent pour le service technique pour le passage de l'épaveuse : juin/juillet et octobre/novembre.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de rajouter ces deux points.

1°) L'Assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021.

2°) Présentation de l'étude de faisabilité du PEM de Varilhes :

Rapporteur : Mme Mouchague

Mme Mouchague rappelle l'historique du projet de Pôle d'Echange Multimodal et les principaux éléments concernant l'appel à projet porté par la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes et le SCOT.

Les documents concernant le projet d'aménagement, la partie financière et le retro planning sont projetés.

Mme Mouchague indique que ce projet rentre dans le cadre de l'amélioration des offres de mobilités, du développement économique et touristique de Varilhes et de ses alentours et prend en compte une logique de développement durable par le biais des matériaux utilisés.

Le coût global est estimé à 1 296 592.40 Euro. Les partenaires financiers seront l'Etat, La Région, La Département et la CAPFV.

Mme Batsalle demande quel est le lien avec les autres Communes ? Mme Mouchague indique que le projet est porté par l'intercommunalité et que le dossier de réponse à l'appel à projet de l'Etat concerne également les Communes de Saverdun et de Tarascon ce qui explique l'intervention du SCOT.

M Maurat souligne qu'il faudra être attentif à ce projet et au développement de la gare de Foix qui ne devra pas faire de l'ombre celle de Varilhes. Il ne faudrait pas se retrouver dans la même situation que celle de l'office de Tourisme qui n'existe plus à Varilhes.

Mme Le Maire précise que la gare de Varilhes est très importante par rapport à la desserte du CHIVA et des zones d'activités de Varilhes et de Verniolle.

Arrivée de Marie Berthelot à 18h55.

3°) Présentation et vote du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Rapporteur : Mme Le Maire

Mme Le Maire présente à l'Assemblée le PPI pour la période de 2021 à 2026. Elle précise que ce document est évolutif, qu'il a été réalisé en fonction des critères d'attributions des subventions en vigueur à ce jour auxquelles pourront s'ajouter les nouvelles dispositions liées au contrat CRTE avec la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes et qu'il est établi en autofinancement donc sans recours à l'emprunt.

Mme Fourmont demande des informations sur les aménagements prévus Avenue de Foix et si le marché de travaux a été lancé ?

M Eychenne précise que l'appel d'offres n'a pas encore été lancé car le Comité de Traverse vient seulement de valider les propositions d'aménagement. L'appel d'offres sera l'étape suivante. Il indique également que certains travaux pourraient démarrer en novembre 2021, l'essentiel des travaux étant prévu en 2022. Mme Le Maire indique que le rétro planning de cet aménagement avait été communiqué lors du Conseil Municipal du 9 février 2021 par Yves Bergé.

Arrivée de Frédéric Garcia à 19h10.

Mme Fourmont demande des informations sur les travaux de la piscine : pourquoi attendre 2023 ?

Mme Le Maire indique qu'il a fallu finaliser le dossier de demande de subvention avec la Région ce qui explique cette planification.

Mme Fourmont demande si la réfection des plages est prévue car l'an dernier le maître-nageur avait indiqué qu'il n'était pas possible de s'allonger en raison d'un problème de sécurité dû à leur état.

Mme Le Maire indique que l'interdiction de s'allonger n'était pas dû à l'état de la plage mais au protocole sanitaire mis en place en raison du COVID.

Gisèle Fourmont demande pourquoi le protocole était différent à Pamiers.

Mme Le Maire indique que le protocole mis en place en juillet et août 2020 était basé sur les recommandations sanitaires concernant les piscines en vigueur au moment. Ce protocole sera recherché.

Mme Berthelot demande si les financements portés au PPI, sur la partie éclairage public, prennent en compte le remplacement des candélabres vétustes et qui ne sont plus aux normes.

M Eychenne répond positivement : 57 boules d'éclairage changées, plus interventions sur éclairage du stade, Chemin du Château d'eau et Avenue de Foix.

Mme Berthelot précise qu'elle est consciente que prévoir sur plusieurs années est un exercice difficile mais qu'il faudrait voir s'il est possible d'augmenter la part des financements prévue pour l'éclairage public.

M Eychenne donne des informations techniques sur les KWatts utilisés par les anciens lampadaires et les économies que vont engendrer tous les changements programmés. L'éclairage restera le même en intensité mais la consommation sera moindre.

Mme Fourmont demande si la capacité de la chaufferie collective va augmenter ?

M Eychenne répond positivement puisqu'elle va alimenter le Groupe Scolaire Paul Delpech mais les chaudières gaz seront conservées en secours.

Mme Fourmont demande à quoi correspondent les fenêtres CL ?

Mme Le Maire précise qu'il s'agit du changement des menuiseries du Centre de Loisirs.

Mme Fourmont demande des informations sur l'aménagement des Parcs.

Mme Le Maire précise qu'il s'agit du futur Parc, du parking de Laborie et de l'espace intergénérationnel du Courbas.

M Maurat souhaite rappeler que le PPI est un document de prévisions et que pour étayer celles faites il est possible de se rendre sur le site « dépense par habitant : où se situe votre commune parmi les 327 de l'Ariège ? », cela permettra de comprendre beaucoup de chose et de dire moins de bêtises à l'avenir.

Mmes Fourmont et Batsalle indiquent que les habitants de Varilhes attendent depuis longtemps l'aire de jeux pour enfants qui va être réalisée au Parc.

Mme Le Maire s'en étonne puisque les membres de leur Groupe souhaitaient le maintien du Camping.

Mmes Fourmont et Batsalle indiquent que l'aire de jeux pour les enfants aurait pu être faite à Girolles où est prévue une aire de loisirs.

Mme Le Maire rappelle à l'Assemblée que le secteur de Girolles est classé en Zone Rouge du PPRN, donc inondable, et qu'il est donc impossible d'y réaliser de tels équipements.

L'Assemblée vote à 19 voix « POUR » et 4 Abstentions (Agnès Batsalle, Djamel Fellahi, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez) le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période de 2021 à 2026.

Mme Le Maire demande une explication de vote sur cette abstention ?

Mme Fourmont précise que ce vote est en lien avec la programmation de la réfection de la piscine en 2023 et l'absence de clarté sur les travaux d'aménagement de l'Avenue de Foix.

Mme Batsalle demande pourquoi cette explication est demandée ?

Mme Le Maire indique qu'argumenter n'est pas une obligation mais cela est intéressant pour les personnes qui prendront connaissance du PV de la séance de connaître les raisons de l'abstention.

Arrivée de Marcel Lopez à 19h20.

4°) Information sur le PLUI :

Rapporteur : Mme le Maire

Mme Le Maire indique que des « Fiches outils » ont été transmises aux élus afin d'apporter une aide à la décision concernant le transfert de compétence PLUi qui devra être prise lors du Conseil Municipal du 29 juin 2021.

Mme Le Maire indique que même si la CAPFV prend la compétence PLUi, la Commune pourra aller jusqu'au bout de son dossier PLU à charge pour elle d'en assurer le financement. Ce dispositif a été vu avec le Président de la CAPFV.

M Lopez demande si pour la Commune de Varilhes c'est un PLU ou un PLUi ?

Mme Le Maire rappelle que par délibération du 15 décembre le Conseil Municipal a décidé de relancer son PLU mais que si le PLUi est mis en place, il intégrera les données du PLU en cours.

M Lopez souhaite indiquer que le basculement en PLUi posera des problèmes au niveau de la taxe d'aménagement et du droit de préemption, droits pour lesquels la Commune va perdre son autonomie et qu'il faut donc conserver un PLU qui est un document prévisionnel de la Commune. Il indique que cela est le même principe que pour la gestion de l'eau et de l'électricité. Il rappelle qu'en 2023 la Commune va perdre la compétence de l'eau.

Mme Le Maire précise que la compétence eau et assainissement a déjà été perdue par la Commune et que cette dernière continue à gérer ces deux services par conventionnement avec la CAPFV.

M Lagarde souhaite préciser que le service de l'électricité n'a rien à voir avec l'eau et l'assainissement puisqu'il n'est pas sous la même législation et que la CAPFV ne peut pas reprendre à ce jour la compétence électricité. L'électricité est régie par la loi de 46 sous forme de régie.

M Lopez souhaite rappeler l'exemple de la Commune de Verniolle qui a tout donné à des prestataires.

Mme Le Maire précise que la Commune de Verniolle a donné l'assainissement au SMDEA car elle rencontrait des problèmes liés à sa station d'épuration.

Elle indique qu'il faut effectivement garder la gestion de l'eau et de l'assainissement par conventionnement avec la CAPFV et qu'elle compte sur le soutien de Marcel Lopez, délégué communautaire, pour défendre avec les autres délégués de Varilhes ce dossier auprès de l'intercommunalité.

M Eychenne rappelle que la gestion du pluvial a fait l'objet d'un conventionnement avec la CAPFV.

Mme Le Maire indique que le PLUi permettrait d'avoir une harmonisation sur le territoire de l'intercommunalité.

M Lopez n'est pas d'accord sur ce principe, il faut aussi référence au PLH et au SCOT.

Mme Le Maire ajoute qu'en ce qui concerne la taxe d'aménagement plusieurs dispositifs sont possibles, la CAPFV pouvant notamment demander le remboursement des aménagements dont elle a assuré le financement.

Mme Le Maire indique qu'elle serait favorable au PLUi mais la décision appartiendra à l'Assemblée lors de la réunion du CM du 29 juin.

5°) Avis sur le pacte de gouvernance de la CAPFV adopté par le Conseil Communautaire le 24 mars 2021 :

- I/ Pacte de gouvernance :

Rapporteur : M Eychenne

M Eychenne indique que la Loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale dans des conditions et délais fixés par l'article L. 5211-11-2 du CGCT et la mise en débat obligatoire autour de ce pacte.

L'opportunité de créer un pacte de gouvernance a été débattue et approuvée lors de la réunion du conseil communautaire du 22 juillet 2020. Cette orientation s'inscrit dans un souci de proximité et d'efficacité de l'action publique locale, avec pour principale ambition d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité.

Par son histoire, l'agglomération Foix-Varilhes est issue d'un long et fructueux travail collectif, et se dessine au travers d'un projet et d'une vision partagée de l'avenir commun des 42 communes représentant plus de 32.000 habitants. Le couple agglomération/communes doit constituer un atout pour rendre un service public à la population toujours plus efficient et plus proche de ses attentes.

Les objectifs s'articulent autour de trois axes principaux :

- Assurer la représentativité des territoires, par l'association de chacun des partenaires, public ou privé, à l'élaboration et au déploiement de politiques publiques ambitieuses ;
- Conforter la solidarité pour un développement équitable et harmonieux de notre territoire ;
- Identifier et mettre en œuvre des réponses collectives aux enjeux de son développement durable.

M Lopez indique que le pacte de gouvernance et le pacte financier sont de la même veine. L'emprise de la CAPFV est de plus en plus efficiente, les Communes sont de plus en plus sous l'emprise de la CAPFV et ceci n'est pas une vision. Pourtant, la crise sanitaire a été gérée par les Communes et non par la CAPFV. Il faut donc préserver la Commune de Varilhes pour toutes ses richesses.

L'Assemblée donne un avis favorable sur le Pacte de gouvernance à 19 Voix « POUR » et 4 Abstentions (Agnès Batsalle, Djamel Fellahi, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez).

II/ Pacte financier et fiscal :

Rapporteur : M Fabry

M Fabry indique que le pacte financier et fiscal est d'abord une obligation légale au sens de l'article L5211-8-4-III du Code général des collectivités territoriales qui prescrit que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts est signataire d'un contrat de ville [...], il doit, par délibération, adopter en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières ».

Au-delà de la seule obligation, le pacte financier et fiscal doit être un instrument privilégié de la solidarité intercommunale au service du projet de territoire au même titre que le pacte de gouvernance ou le pacte de mutualisation des services. Ainsi, la réalisation d'un pacte financier et fiscal nécessite que soient réalisés en amont un projet de territoire et un diagnostic financier et fiscal.

Le projet de territoire de l'agglomération a été élaboré en 2018. Au terme d'une large concertation des élus, notamment dans le cadre des rencontres communales et des conférences des maires, des agents de l'agglomération réunis au sein de commissions de réflexion mais également des habitants qui ont pu s'associer aux travaux du conseil de développement, il est actualisé pour devenir la nouvelle feuille de route pour la période de 2021 à 2026. Un diagnostic financier et fiscal a également été réalisé avec la double volonté d'évaluer les forces et les faiblesses du territoire, mais également de mettre à plat les relations financières croisées existant entre les communes et l'agglomération.

L'adoption de ce premier pacte financier et fiscal ne doit pas constituer une fin en soi, mais être un outil permettant d'une part de donner une grille d'analyse d'impact des mesures mises en œuvre au regard des objectifs recherchés, d'autre part d'engager une réflexion sur les évolutions qui paraissent possibles et utiles au territoire.

Ainsi ce pacte financier sera organisé autour de trois parties. Une première partie constituera l'état des lieux, il sera suivi d'une présentation du pacte financier et fiscal à mettre en œuvre sur la période 2021 à 2026 avant, dans une troisième partie, de présenter les axes de réflexion qu'il pourrait être utile d'explorer.

M Fabry souhaite préciser qu'il est louable de vouloir plus d'équité, toutefois il faut être vigilant car les compétences des Communes s'amenuisent. Il y a un risque de disparition des Communes dans lequel il ne s'inscrit pas du tout.

Mme Le Maire rappelle les aides apportées par la CAPFV dans le cadre des travaux de voirie sous mandat, le PEM, le plan vélo, les aides en matière de logements, les zones d'activités... .

Mme Mouchague indique qu'il est difficile de s'y retrouver, c'est un changement complet sur l'aspect financier des Communes. Il faut rester vigilants, voir la mise en place des projets et bien suivre les dossiers.

Mme Le Maire rappelle qu'une évaluation du dispositif est prévue en 2021 avec une actualisation des données et la mise en place d'un observatoire fiscal.

M Lopez remercie Philippe Fabry pour son explication détaillée et son esprit critique qu'il rejoint. Pour lui, il y a un risque de perte des moyens et de l'autorité des Communes.

L'Assemblée donne un avis favorable sur le Pacte Financier et Fiscal à 8 Voix « POUR », 4 Voix « CONTRE » (Agnès Batsalle, Djamel Fellahi, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez), 10 Abstentions (Yves Bergé, Philippe Fabry, Frédéric Garcia, Jean-Luc Maurat (2), Jean Mercier, Françoise Milville, Nicole Mouchague, Florence Pince, Julie Van Molle) et 1 Refus de vote (Marie Berthelot).

Mme Le Maire rappelle qu'à ce jour, la Commune conserve ses propres ressources fiscales, ses propres projets et que la CAPFV prend en charge les projets supra-communaux comme le PEM.

M Lopez approuve les arguments de Mme Le Maire mais il maintient qu'il faut rester vigilant et que l'on pourrait plutôt privilégier la coopération.

M Lagarde précise que lors du passage de la Communauté de Communes à la Communauté d'Agglomération, toutes les compétences transférées ont été gardées sans perte. De plus les délégués communautaires sont là aussi pour être attentifs, il faut leur faire confiance.

M Lopez rappelle la création des clubs des aînés, des clubs piscine et la disparition des SIVE et des SIVOM. Il rappelle aussi la perte de la taxe professionnelle et maintenant celle de la taxe d'habitation. Seule reste la taxe foncière pour les Communes. La commune va devoir partager la taxe foncière avec la CAPFV et le Département. Mme Le Maire lui indique qu'il fait erreur, car la taxe d'habitation a été compensée aux communes par le transfert de la taxe sur le foncier bâti du Département. De ce fait le Département ne perçoit plus de taxe foncière. La CAPFV a instauré une taxe sur le foncier bâti mais elle n'a rien à voir avec celle perçue par la Commune. Par contre elle souligne la baisse des dotations de l'Etat mais la Commune ne partage pas ses recettes fiscales avec d'autres collectivités.

M Maurat demande pourquoi on ne se tourne pas vers l'intercommunalité pour les demandes en lien avec les équipements sportifs ? Mme Le Maire précise que l'on peut toujours faire la demande.

- III / Pacte de mutualisation :

Rapporteur : Mme Van Molle

Mme Van Molle indique que l'intercommunalité est aujourd'hui un échelon privilégié de conduite de l'action publique locale. Dans ce cadre, le regroupement de moyens est aussi favorisé par le resserrement de la contrainte budgétaire et financière limitant leurs capacités d'action.

L'article L. 5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales imposait précédemment aux intercommunalités d'adopter, dans le délai d'un an suivant le renouvellement général des conseillers municipaux, un schéma de mutualisation des services. La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 a rendu l'adoption de ce document facultative.

La mutualisation constituant l'un des principaux instruments de la nécessaire rationalisation de l'action publique territoriale, ainsi qu'un outil au service de la solidarité territoriale, la communauté d'agglomération a souhaité, malgré le caractère désormais facultatif, élaborer un pacte de mutualisation.

Ce pacte de mutualisation des services devra être adopté, avant le 31 décembre 2021.

Mme Le Maire précise que la Commune bénéficie de l'appui des techniciens de la CAPFV.

L'Assemblée donne un avis favorable sur le Pacte de Mutualisation à 19 Voix « POUR » et 4 Abstentions (Agnès Batsalle, Djamel Fellahi, Gisèle Fourmont, Marcel Lopez).

6°) Virements de crédits sur le budget primitif 2021 de la Commune :

Rapporteur : Mme Le Maire

- Décision modificative n°1.

Mme Le Maire indique que les travaux concernant l'éclairage public en lien avec le SDE 09 d'un montant de 35 500 Euro ayant été portés à l'article 21538, opération 19 du budget communal, il convient d'ouvrir le compte 2041582 et d'effectuer un virement de crédit de 11 800 € de l'article 21538, opération 19, à l'article 2041582 afin de financer un fonds de concours au SDE.

L'Assemblée accepte à l'unanimité cette proposition

- Décision modificative n°2.

Mme Le Maire rappelle le projet d'achat d'un véhicule.

L'Assemblée accepte à l'unanimité d'effectuer un virement de crédit de 5 000 € de l'article 202 à l'article 2182 du budget communal 2021 pour l'achat d'un véhicule.

7°) Virements de crédits sur le budget primitif 2021 du service des eaux et sur le budget primitif 2021 de l'assainissement :

Rapporteur : M Roumieu

- Virement de crédit n°1 sur le budget primitif 2021 du service de l'eau :

Afin de rembourser les trop payés par les abonnés en 2020 en eau, l'Assemblée accepte à l'unanimité d'effectuer un virement de crédit de 1 500 Euro de l'article 6063 fournitures d'entretien à l'article 673 titres annulés.

- Virement de crédit n°1 sur le budget primitif 2021 de l'assainissement :

Afin de rembourser les trop payés par les abonnés en 2020 en assainissement, l'Assemblée accepte à l'unanimité d'effectuer un virement de crédit de 2 000 Euro qui se décompose de la manière suivante :

- 1 000 Euro de l'article 6061 achat courant à l'article 673 titres annulés.
- 1 000 Euro de l'article 6063 fournitures d'entretien à l'article 673 titres annulés.

8°) Composition des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 :

Rapporteur : Mme le Maire

Mme Le Maire donne quelques précisions :

- Horaires 8h / 18h.
- Plage horaire : 8h/13h et 13h/18h.
- Possibilité de mutualiser le Président et Président suppléant pour le bureau de vote des Départementales et le bureau de vote des Régionales.
- Désignation des assesseurs pour chaque bureau :
 - 2 Assesseurs titulaires
 - 2 Assesseurs suppléants qui seront aussi scrutateurs au moment du dépouillement à 18h.
 - 2 scrutateurs pour le dépouillement de 18h.
- Désignation d'un secrétaire pour chaque bureau.
- Les élus peuvent se faire vacciner même s'ils ne sont pas prioritaires.

Afin de constituer les bureaux de vote, un tableau est complété par les élus afin de connaître leurs disponibilités pour ces 2 journées.

9°) Présentation du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021 du CCAS :

Rapporteur : Mme Milville

Mme Milville présente à l'Assemblée, pour information, le CA 2020 et le BP 2021 du CCAS.

Elle rappelle que la subvention communale a déjà fait l'objet d'un vote lors de la séance du conseil municipal du 7 avril. Elle indique que deux nouvelles lignes sont apparues : ligne concernant le RGPD et ligne pour la subvention d'aide à la Jeunesse.

Mme Le Maire souhaite remercier Mme Milville pour son investissement au CCAS, M Fabry pour ses actions en matière de logement et le PAAJIP et M Lagarde pour le CLSPD.

10°) Présentation du compte financier 2020 de la Régie Municipale d'Electricité :

Rapporteur : M Lagarde

Comme prévu dans les statuts de la Régie Municipale d'Electricité (article 37), M Lagarde présente le compte de gestion du Trésorier avec les résultats.

Il explique les raisons du déficit avec la régularisation en 2020 d'opérations non comptabilisées en 2017, les incidences du rachat du photovoltaïque des particuliers et des professionnels... Il approfondit la partie gestion du photovoltaïque qui pose problème à la RME car il faut tenir compte des consommations propres, des consommations propres avec de la revente et des consommations pures de revente.

M Lopez indique qu'il y a un réel problème avec les fournisseurs d'énergie, l'Ariège produisant plus qu'elle ne fournit.

11°) Groupe scolaire Paul Delpech : labellisation ou inscription aux Bâtiments de France :

Rapporteur : Mme Cert

Mme Cert indique que les documents explicatifs ont été transmis par mail à l'Assemblée.

Suite à la visite des services de la DRAC, deux possibilités s'offrent concernant le bâtiment du Groupe Scolaire Paul Delpech de par la qualité de son architecture :

- Soit la labellisation.
- Soit l'inscription aux Bâtiments de France.

Dans le cas de la labellisation, pas de contrainte particulière.

Dans le cadre de l'inscription aux Bâtiments de France, le périmètre des 500 mètres de contraintes sera modifié et élargi (voir document de simulation joint avec la convocation).

L'Assemblée accepte à 22 Voix « POUR » et 1 Abstention (Florence Pince) de demander l'inscription du Groupe Scolaire à l'Inventaire supplémentaire des Bâtiments de France.

12°) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

Mme Le Maire donne lecture des décisions prises :

- Décision municipale n°2021-10 : suppression de la régie de recettes des vacations du cimetière.
La régie de recettes du cimetière a été créée en 1996 pour l'encaissement des vacations liées aux opérations funéraires par un agent assermenté de la Commune. L'évolution de la législation funéraire

et des modes de paiement des vacances ne nécessite plus l'existence de cette régie de recettes qui est désormais inactive. Il a donc été nécessaire de procéder à la suppression de cette régie de recettes.

Cette information sera communiquée à Monsieur Le Trésorier du Centre des Finances du Pays de Foix.

- Décision municipale n°2021-11 : vente d'une balayeuse (référence 5002).

La balayeuse ayant pour référence le numéro 5002 a été acquise en 2009 pour un coût de 29 900 Euro. Etant hors service depuis un certain temps, elle est vendue, pour pièces, à M. Sébastien Bousquet, pour un montant de 500 Euro.

13°) Points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Participation employeur.

- Rapporteur : Mme le Maire

Mme Le Maire indique qu'en raison des problèmes rencontrés par certains agents concernant le contrat de prévoyance / maintien de salaire avec la mutuelle TERRITORIA dont l'adhésion remonte à Janvier 2020, il y a lieu de délibérer à nouveau sur la participation de la collectivité.

Par délibération en date du 15 octobre 2019, l'Assemblée avait accordé une participation de 10 Euro par agent dans le cadre de la prévoyance. Pour rappel, une participation de 10 Euro par agent avait aussi été accordée dans le cadre de la Santé.

Suite au problème rencontré avec TERRITORIA qui n'a pas pris en compte certains agents, tout en acceptant le paiement des cotisations globales, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin que les agents puissent contracter un nouveau contrat individuel avec une autre mutuelle. La participation sera toujours de 10 Euro par agent pour la prévoyance, la participation de 10 Euro par agent pour la santé restant inchangée.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de renouveler la participation employeur, par agent, de 10 Euro pour la Santé et de 10 Euro pour la prévoyance.

- Recrutement emploi saisonnier non permanent pour le service technique.

- Rapporteur : Mme Mouchague

Mme Mouchague propose de recruter un agent contractuel en emploi saisonnier non permanent, au sein du service technique, au grade d'adjoint technique territorial pour le passage de l'épareuse (entretien des chemins et des fossés), pour les périodes de juin/juillet et d'octobre/novembre (durée de 4 mois). L'agent assurera ses fonctions à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. La rémunération sera calculée sur la base de l'échelon du grade d'adjoint technique correspondant au SMIC en vigueur, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement le cas échéant.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de recruter un agent en emploi saisonnier, pour 4 mois, pour la conduite de l'épareuse et l'entretien des fossés.

M Maurat demande des informations sur les conditions du contrat de location de l'épareuse. M Eychenne indique que le contrat court encore pendant un an et ensuite une nouvelle étude sera lancée pour le choix d'une nouvelle machine ou d'une autre solution.

M Maurat indique que sur la Commune de Verniolle la prestation est réalisée par un agriculteur.

Mme Batsalle demande si l'entretien du Chemin de Girolles est prévu. M Eychenne lui confirme que Oui et qu'il a même rendez-vous avec M. Mérémeé sur ce point.

Il indique qu'il faudrait faire appel au civisme des habitants en matière d'entretien des abords de leur terrain.

14°) Questions diverses :

- I/ Reprise de la SUPA (MKAD 1) par une Société d'usinage.

- II/ Point fait sur la fête locale d'Août par M Maurat avec :

- o Différenciation de la partie foraine et la partie festive.
- o Définition du nombre de jours de fête : 3 jours.
- o Détachement des jours de fête de la date du 15 Août : la fête aura lieu le Week-End suivant la fête de Verniolle.
- o Date d'arrivée et de départ des forains.
- o Questionnement sur le feu d'artifice en raison des restrictions sanitaires.

- III/ Travaux d'aménagement Avenue de Foix :

- Présentation des plans d'aménagement par M Eychenne :
 - 58 places de stationnement prévues.
 - Un cheminement de 1.40 m de chaque côté de la route.
 - Largeur de la route : 5.60 m.
 - Convention avec le CD 09 pour la réfection de la bande de roulement.
 - Circulation à 30 Kms/H.
 - Changement des lampes de l'éclairage public.
 - Pas de piste cyclable mais une alternative prévue par l'Avenue des Pyrénées en lien avec le PEM.

M Roumieu demande s'il est prévu quelque chose pour le pluvial ?

M Eychenne indique que le pluvial va être redirigé vers les galages existantes ce qui permettra d'éviter la création et l'entretien de puits secs.

- Rappel du planning.
- Dossier passé en Comité de Traverse et en attente de modification avec le bureau d'études.

- IV/ Présentation du contrat CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) avec la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes afin d'obtenir des financements complémentaires.

- V/ Prochain Conseil Municipal : le 29 juin 2021 à 18h30.

15°) Questions des conseillers municipaux :

- I/ Mme Batsalle demande des informations concernant l'extinction de l'éclairage public le soir.
Mme Le Maire indique qu'une réflexion avait été menée durant le mandat précédent avec la création d'un groupe de réflexion et l'organisation de diverses rencontres avec le SDE 09 et des Communes qui avaient mis en place ce principe. Il faudra reprendre ce dossier et voir s'il peut en être question lors des réunions de quartiers lorsqu'elles pourront être reprogrammées.
- II/ M. Lopez :
 - Heureux de la réouverture du Café de France mais problème de la licence IV non détenue à ce jour par l'exploitant. Il demande si la Commune peut intervenir ?
Mme Le Maire indique qu'il est difficile de trouver des licences sur Varilhes et rappelle que la Commune en a perdu une.
 - Demande de renseignement sur l'investissement de Rouffiac d'un montant de 250 000 Euro.
Patrick Eychenne indique qu'il s'agit des travaux en lien avec la création de la Rue des Chevreuils et la SCI Marseillas.
- III/ Mme Fourmont :
 - Problème de la haie non entretenue de l'ancienne maison de Mme Turo.
 - Problème de l'entretien au niveau de la Cité de Vals : cailloux, haies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La secrétaire
Nicole Mouchague.

